

Projet de décret portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes

Consultation du public organisée du 6 février au 3 mars 2017

Motifs de la décision en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement

Remarques sur le projet de décret

La majorité des dispositions de l'ordonnance n° 2016-1060 s'applique depuis le 1er janvier 2017. Toutefois, certaines dispositions législatives demeuraient inapplicables en l'absence de publication du décret soumis à la consultation du public. Si d'autres dispositions législatives pouvaient être interprétées sans article réglementaire ou à l'aide des articles réglementaires existants, la publication dudit décret était vivement attendue.

Les observations du public ont été prises en compte à chaque fois qu'elles permettaient de faciliter la compréhension et l'application des dispositions de l'ordonnance et du décret lui-même.